

TEXTES PARTICULIERS

**Décret n° 2-23-961 du 23 jomada I 1445 (7 décembre 2023)
portant renouvellement de la licence attribuée à la société
« MORATEL S.A » en vertu du décret n° 2-03-193 du
20 rabii I 1424 (22 mai 2003).**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 24-96 relative à la poste et aux télécommunications promulguée par le dahir n° 1-97-162 du 2 rabii II 1418 (7 août 1997), telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu le décret n° 2-97-813 du 27 chaoual 1418 (25 février 1998) portant application des dispositions de la loi n° 24-96 relative à la poste et aux télécommunications en ce qui concerne l'Agence nationale de réglementation des télécommunications ;

Vu le décret n° 2-03-193 du 20 rabii I 1424 (22 mai 2003) portant attribution d'une licence pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau radioélectrique à ressources partagées (3RP) à la société « MORATEL S.A », tel qu'il a été modifié ;

Vu le décret n° 2-21-850 du 14 rabii I 1443 (21 octobre 2021) portant délégation d'attributions et de pouvoirs à la ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration ;

Vu la demande de renouvellement de la licence déposée par la société « MORATEL S.A » ;

Vu l'avis de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications ;

Après examen par le Conseil du gouvernement, réuni le 9 jomada I 1445 (23 novembre 2023),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – La licence attribuée à la société « MORATEL S.A » en vertu du décret n° 2-03-193 du 20 rabii I 1424 (22 mai 2003) susvisé est renouvelée pour une période supplémentaire de cinq (5) ans prenant fin au 19 juin 2028.

ART 2. – La ministre de l'économie et des finances, la ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration et le directeur général de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 23 jomada I 1445 (7 décembre 2023).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contresing :

*La ministre de l'économie
et des finances,*

NADIA FETTAH.

*La ministre déléguée auprès
du Chef du gouvernement, chargée
de la transition numérique
et de la réforme de l'administration,*

GHITA MEZZOUR.